



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CIO – Centre d'information et d'orientation
Valence - Académie de Grenoble

 **parcoursup**
Entrez dans l'enseignement supérieur

[Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

 [@parcoursup_info](https://twitter.com/parcoursup_info)

 [@parcoursupinfo](https://facebook.com/parcoursupinfo)

   [@etudiantgouv](https://twitter.com/etudiantgouv)

Le calendrier 2023 en 3 étapes





Journée du lycéen de l'UGA :

mardi 24 janvier 2023 de 9h à 17h.

Les MOOC :

<https://www.mooc-orientation.fr/>

Échanger avec des professionnels dans votre lycée

- Votre professeur principal
- Les Psy-En spécialisés en conseil en Orientation

Échanger avec les formations

(contact et dates à retrouver sur Parcoursup)

- Responsables de formations et étudiants ambassadeurs
- Lors des journées portes ouvertes et salons virtuels avec conférences thématiques

S'abonner aux comptes sociaux

Parcoursup :



@parcoursupinfo

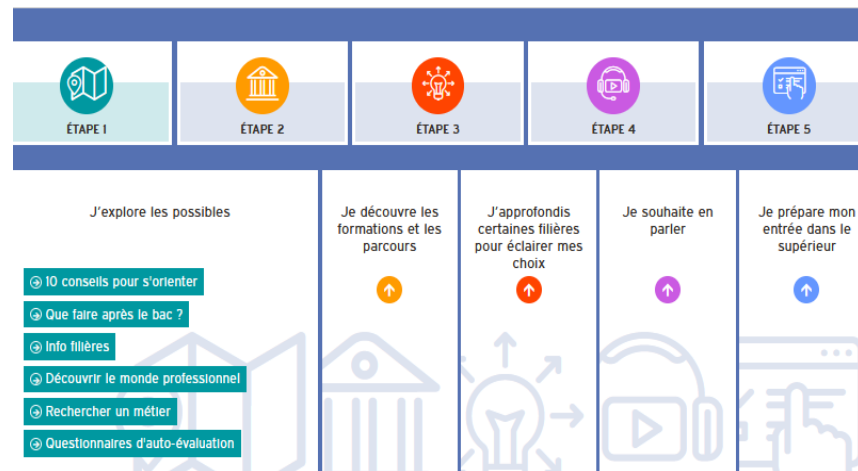


@parcoursup_info

Terminales2022-2023.fr : infos sur les filières, les formations, les métiers

Parcoursup.fr : plus de 21 000 fiches de formations détaillées

5 étapes pour mon parcours
vers l'enseignement supérieur



Filtres

- Types d'établissement +
- Apprentissage +
- Types de formation -
 - ☐ BTS - BTSA - BTSM (28)
 - ☐ C.M.I. - Cours Master en Ingénierie (0)
 - ☐ CPGE (7)
 - ☐ DCG (1)
 - ☐ DEUST (1)
 - ☐ Diplômes d'université ou d'établissement (0)
 - ☐ Etudes de santé (12)
 - ☐ Formation aux métiers du sport (3)
 - ☐ Formations professionnelles (0)
 - ☐ Formations d'architecture, de paysage et du patrimoine (0)
 - ☐ Formations d'art de dessin et du spectacle (7)

Rechercher une formation par mots-clés

BTS audiovisuel Normandie, Licence droit Toulouse, BUT informatique (68), ...

Taux d'accès par type de bac ⓘ

Tous

70 formations consultables dans cette zone géographique.

Trier par Pertinence

public

Lycée Les Trois Sources (Bourg-lès-Valence - 26)
BTS - Services - Collaborateur juriste notarial (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-delà de la première)

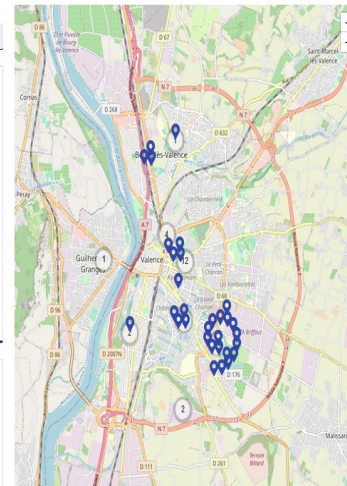
TAUX D'ACCÈS: 45% ⓘ

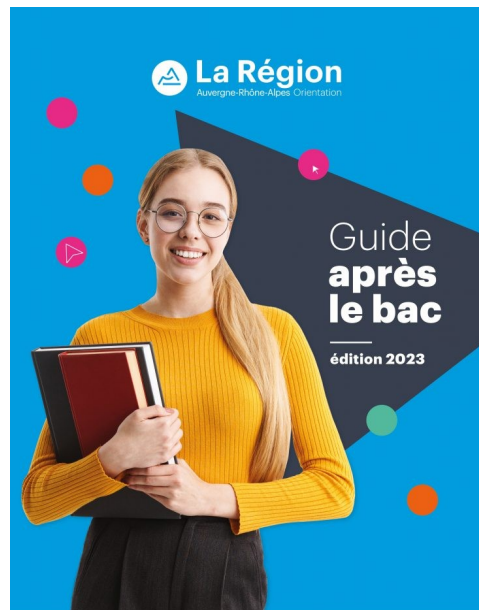
Voir la formation

Formations similaires +

public

Lycée agricole Le Valentin (Bourg-lès-Valence - 26)
BTS - Agricole - Technico-commercial - Spécialité alimentation et boisson





<https://www.auvergne-rhone-alpes-orientation.fr/publications/>



<https://librairie.onisep.fr/>



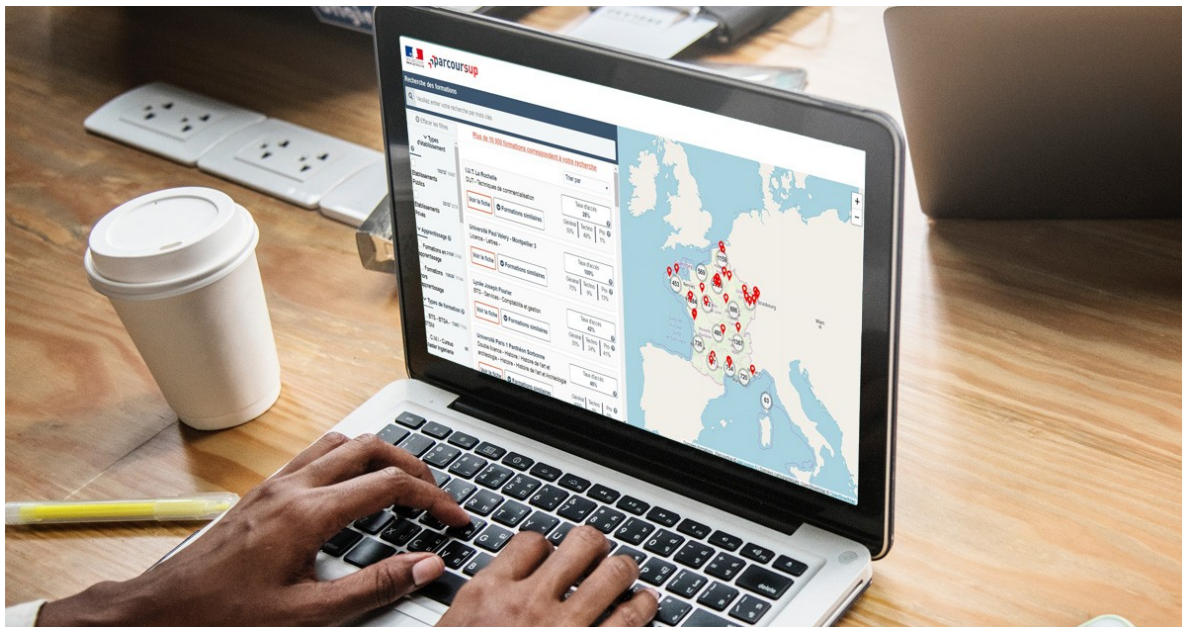
- **Des formations non sélectives** : les différentes licences dont les parcours d'accès aux études de santé (PASS).
- **Des formations sélectives** : CPGE, BTS, BUT (Bachelor universitaire de technologie : ancien DUT), DNmade, DCG, formations en soins infirmiers (en IFSI), formations paramédicales, formations en travail social (EFTS), écoles d'ingénieur, de commerce et de management, Sciences Po/ Instituts d'Études Politiques, écoles vétérinaires, formations aux métiers de la culture, du sport, ...
- **Des formations en apprentissage**

Quelques rares formations privées ne sont pas présentes sur Parcoursup > prendre contact avec les établissements pour connaître les modalités de candidature

Plus de 7 500 formations en apprentissage disponibles en STS, IUT, Mentions complémentaires...

- **Être étudiant apprenti c'est :**
 - ✓ Être étudiant et surtout salarié
 - ✓ **Alternar formation pratique chez un employeur et une formation théorique** dans un établissement (ex : un centre de formation d'apprentis - CFA)
 - ✓ **Un plus pour trouver du travail en fin de formation et s'insérer durablement**
 - **L'apprenti doit signer un contrat d'apprentissage avec un employeur**
-

Rechercher des formations sur Parcoursup.fr



Rechercher par mots clés ou critères de recherche (type de formation, spécialité/mention des formations ...)

Affiner les résultats de recherche en zoomant sur la carte pour afficher les formations dans une zone précise

Consulter les résultats de recherche

Rechercher une formation par mots-clés

BTS audiovisuel Normandie, Licence droit Toulouse, BUT informatique (68), ...



Taux d'accès par type de bac

Tous



Filtres

Types d'établissement

+

Apprentissage

+

Types de formation

-

☐ BTS - BTSa - BTSM

(28)

☐ C.M.I - Coursus Master en Ingénierie

(0)

☐ CPGE

(7)

☐ DCG

(1)

☐ DEUST

(1)

☐ Diplômes d'université ou d'établissement

(0)

☐ Etudes de santé

(12)

☐ Formation aux métiers du sport

(3)

☐ Formations professionnelles

(0)

☐ Formations d'architecture, du paysage et du patrimoine

(0)

☐ Formations d'art de design et du spectacle

(2)

70 formations consultables dans cette zone géographique.

Trier par Pertinence



Public

Lycée Les Trois Sources (Bourg-lès-Valence - 26)

BTS - Services - Collaborateur juriste notarial (Statut d'apprenti possible sur tout ou partie des années, au-delà de la première)



TAUX D'ACCÈS : 45%

Voir la formation

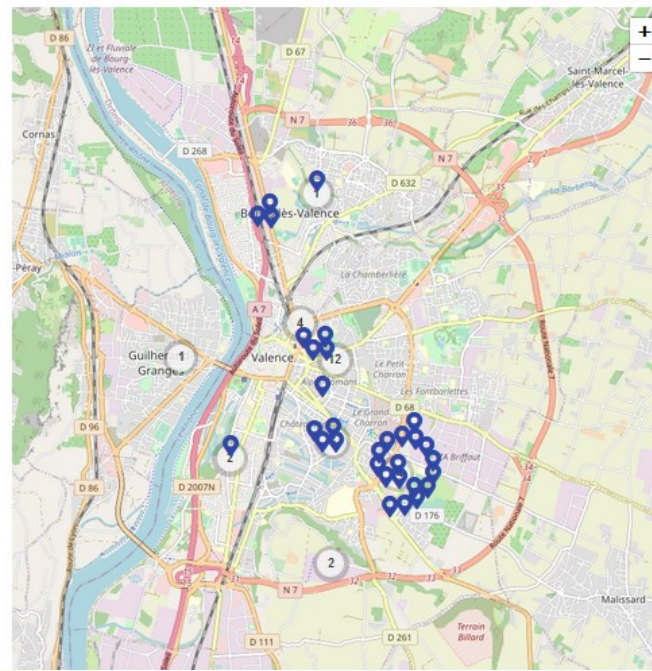
Formations similaires



Public

Lycée agricole Le Valentin (Bourg-lès-Valence - 26)

BTS - Agricole - Technico-commercial - Spécialité alimentation et boisson



PUBLIC

Université Grenoble Alpes - Antenne de Valence (26)

Double licence - Droit / Economie et gestion - Double
Licence : Droit/Economie-Gestion



FORMATION SÉLECTIVE



Découvrir la
formation et ses
caractéristiques



Comprendre les
critères d'analyse
des candidatures



Consulter les
modalités de
candidatures



Accéder aux
chiffres clés de la
formation



Connaître les
débouchés
professionnels



Contacter et
échanger avec
l'établissement

Présentation de la formation

Cette formation a pour objectif de former les étudiants aux fondamentaux de la licence de Droit et à ceux de la Licence d'Économie et gestion. Elle permet ainsi une spécialisation progressive, en donnant la possibilité aux étudiants, à la fin de chaque semestre, de se réorienter vers l'une ou l'autre des disciplines. Pour ceux qui valident les enseignements des trois années, ils acquièrent les compétences spécialistes du fonctionnement de l'entreprise et de son

Certification



Formations similaires

- ☐ BTS - Conception et industrialisation en microtechniques (0)
- ☐ BTS - Conception et réalisation de carrosseries (0)
- ☐ BTS - Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle (0)
- ☐ BTS - Conseil et commercialisation de solutions techniques (0)
- ☐ BTS - Contrôle industriel et régulation automatique (0)
- ☐ BTS - Cybersécurité, Informatique et Réseaux, Electronique - Option A : Informatique et Réseaux (0)
- ☐ BTS - Cybersécurité, Informatique et Réseaux, Electronique - Option B : Electronique et Communication (0)
- ☐ BTS - Diététique (0)
- ☐ BTS - Développement et Réalisation Bois (0)
- ☐ BTS - Economie sociale familiale (0)
- ☐ BTS - Edition (0)
- ☐ BTS - Electrotechnique (0)
- ☐ BTS - Enveloppe des bâtiments : conception et réalisation (0)

Public

LPO LYCEE DES METIERS ALGOUD - LAFFEMAS (Valence - 26)

BTS - Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client

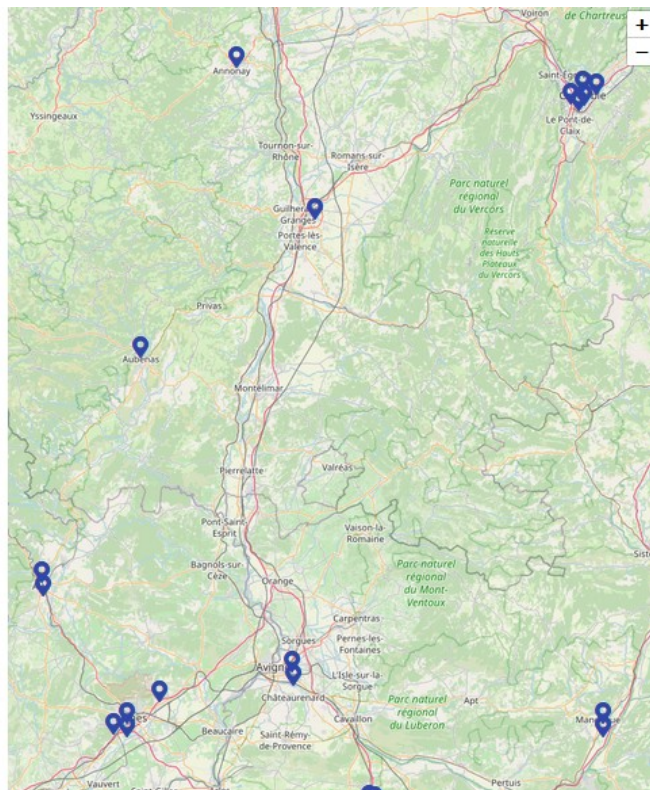


TAUX D'ACCÈS : 34 % ?

Voir la formation

Formations similaires

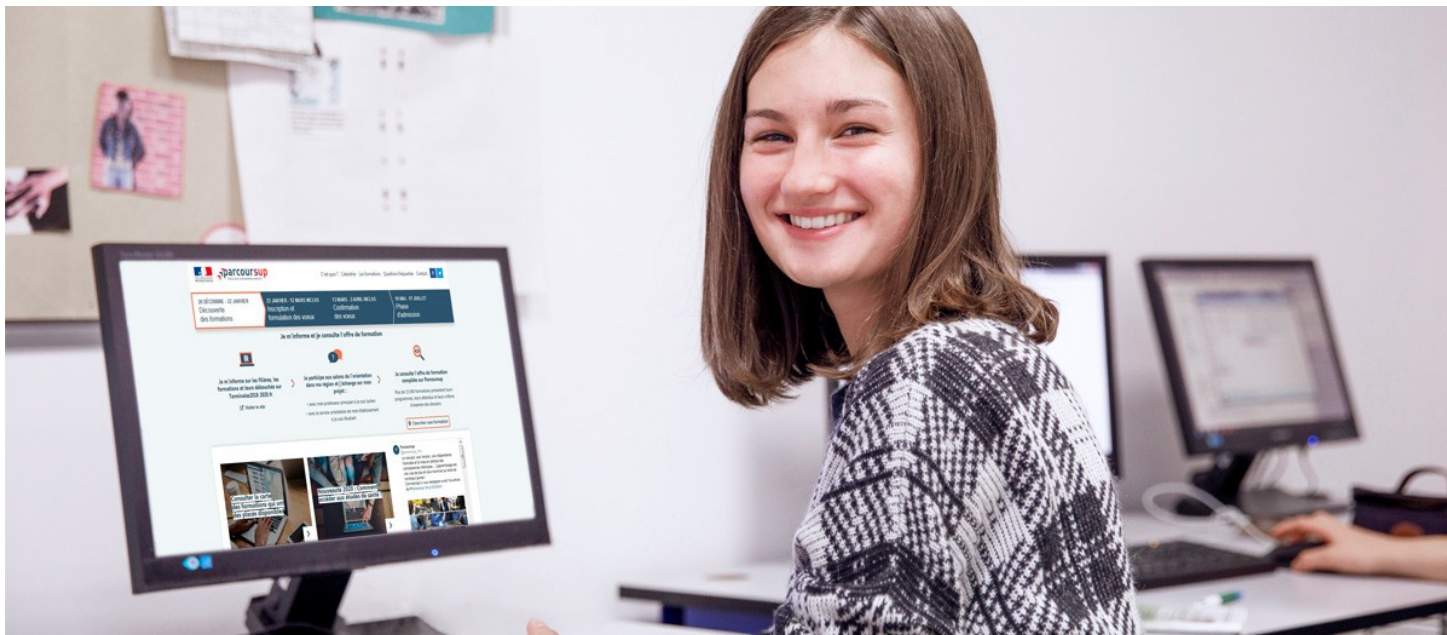
BTS - Négociation et digitalisation de la Relation Client	Rechercher
BTS - Management Commercial Opérationnel	Rechercher
MC - Assistance Conseil Vente à distance	Rechercher
BTS - Professions immobilières	Rechercher
BTS - Commerce International	Rechercher
BTS - Conseil et commercialisation de solutions techniques	Rechercher
MC - Vendeur-conseil en produits techniques pour l'habitat	Rechercher
FP - Titre professionnel Manager d'Unité Marchande (bac +2)	Rechercher
BUT - Techniques de commercialisation	Rechercher
BUT - Gestion administrative et commerciale des organisations	Rechercher



L'accompagnement des candidats en situation de handicap ou atteints d'un trouble de santé invalidant

- Les coordonnées d'un référent handicap sur chaque fiche de formation.
- Le candidat peut renseigner une fiche de liaison dans son dossier Parcoursup pour préciser ses besoins. Cette fiche est **facultative** et n'est **pas transmise aux formations** pour l'examen des vœux → **Le candidat pourra la transmettre à la formation qu'il aura choisie pour préparer sa rentrée**. Cela permet de préparer son arrivée dans le nouvel établissement.
- **A partir du 1er juin 2023, le candidat peut demander au recteur le réexamen de son dossier** (via la rubrique « contact » dans Parcoursup) s'il ne trouve pas de formation adaptée à ses besoins spécifiques et que sa situation justifie une inscription dans un établissement situé dans une zone géographique déterminée.

Mon Parcours Handicap m'informe de manière officielle et m'accompagne dans mon quotidien <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/>:



Étape 2 : s'inscrire, formuler ses vœux et finaliser son dossier

2

18 Janvier 2023 > 9 Mars 2023 > 6 Avril 2023

Je m'inscris pour formuler mes vœux et finalise mon dossier

TOUT AU LONG DU 2^e TRIMESTRE

Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux et je participe aux **journées portes ouvertes** des établissements d'enseignement supérieurs et aux **salons d'orientation**.

DU 18 JANVIER AU 9 MARS

- Je m'inscris sur **Parcoursup** pour créer mon dossier candidat.
- Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations) et 10 vœux supplémentaires pour les formations en apprentissage.

Jeudi 9 mars 2023 : dernier jour pour formuler mes vœux.

JEUDI 6 AVRIL

Dernier jour pour finaliser mon dossier candidat avec les éléments demandés par les formations et **confirmer** chacun de mes vœux.



FÉVRIER - MARS

2^e conseil de classe: chaque vœu que je formule fait l'objet d'une **fiche Avenir** comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement.

Des vidéos tutorielles sont proposées sur **Parcoursup** pour vous guider à chaque étape

AVRIL-MAI

Chaque formation que j'ai demandée organise une commission pour examiner ma candidature à partir des critères généraux d'examen des vœux qu'elle a définis et que j'ai consultés sur sa fiche détaillée via Parcoursup.

S'inscrire sur Parcoursup

- > **Une adresse mail valide et consulter régulièrement** : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier
- > **L'INE** (identifiant national élève en lycée général, technologique ou professionnel) ou **INAA** (en lycée agricole) : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat
- > Vérifiez que vos données administratives sont bien à jour.

Conseil aux parents ou tuteurs légaux : vous pouvez également renseigner votre email et numéro de portable dans le dossier de votre enfant pour recevoir messages et alertes Parcoursup. Vous pourrez également recevoir des formations qui organisent des épreuves écrites/orales le rappel des échéances.

Formuler des vœux sur Parcoursup

- > Jusqu'à 10 vœux et 10 vœux supplémentaires pour des formations en **apprentissage** : Possibilité de faire **des sous-vœux pour certaines filières** (CPGE, BTS, BUT, école de commerce, d'ingénieurs, IFSI...)
- > Pour des **formations sélectives** (CPGE, STS, IUT, écoles, IFSI, IEP...) et **non sélectives** (licences, PPPE, PASS)
- > **Des vœux motivés** : en quelques lignes, le lycéen explique ce qui motive chacun de ses vœux.
- > **Des vœux non classés** : aucune contrainte imposée pour éviter toute autocensure

Focus sur les vœux multiples (1/5)

- **Un vœu multiple correspond à une formation précise (par exemple : BTS Communication) et est composé de sous-vœux qui correspondent chacun à un établissement.** Le lycéen peut choisir un ou plusieurs établissements sans les classer.
- **Un vœu multiple compte pour un vœu** parmi les 10 vœux possibles.

Focus sur les vœux multiples (2/5)

Les formations dont le nombre de sous-vœux est limité à 10 par vœu multiple dans la limite de 20 sous-vœux au total :

- Les BTS et les BUT regroupés par **spécialité à l'échelle nationale**
- Les DN MADE regroupés par **mention à l'échelle nationale**
- Les DCG (diplôme de comptabilité et de gestion) regroupés à **l'échelle nationale**
- Les CPGE regroupées **par voie à l'échelle nationale**
- Les EFTS (Etabl. de Formation en Travail Social) regroupés par **diplôme d'État à l'échelle nationale**

Focus sur les vœux multiples (3/5)

Les formations dont le nombre de sous-vœux n'est pas limité:

- Les écoles d'ingénieurs et de commerce/management regroupées **en réseau** et qui recrutent sur concours commun
- Pour le réseau des Sciences Po / IEP recrutant sur concours commun, vous formulez un vœu qui vous permet de candidater automatiquement aux 7 IEP (Aix, Lille, Lyon qui propose 2 sites, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse). Vous recevrez une réponse pour chacun des Sciences-Po/IEP du réseau.
- Le concours commun des écoles nationales vétérinaires

A noter Pour ces écoles le nombre de sous-vœux est illimité

Focus sur les vœux multiples (4/5)

Les formations dont le nombre de sous-vœux n'est pas limité:

- **Les IFSI** (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) et **les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse** regroupés à **l'échelle territoriale**.

A noter : Il n'est possible de sélectionner que 5 vœux multiples maximum pour les filières IFSI, orthoptie, audioprothèse et orthophonie qui sont regroupées au niveau territorial.

Focus sur les vœux multiples : exemples (5/5)

Vous demandez un BTS « Métiers de la chimie » dans 7 établissements différents

→ Dans votre dossier, ces demandes comptent pour 1 vœu multiple (le BTS) et 7 sous-vœux (les établissements) qui sont décomptés dans la limite des 20 sous-vœux autorisés.

Le regroupement d'instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) de l'Université Bretagne Sud propose 3 instituts. Vous demandez deux instituts au sein de ce regroupement :

→ Dans votre dossier, ces demandes comptent pour 1 vœu multiple (le regroupement d'IFSI) et 2 sous-vœux (les instituts), qui ne sont pas décomptés.

A noter : rassurez-vous, dans votre dossier Parcoursup, un compteur de vœux permet de suivre les vœux multiples et sous-vœux formulés.

VOEUX DÉPOSÉS

★ 2/10 vœux

☆ 3/20 sous-vœux

Focus sur les vœux en apprentissage

- > **Jusqu'à 10 vœux en apprentissage**, en plus des 10 autres vœux autorisés
- > **Pas de date limite pour formuler des vœux en apprentissage** (pour la majorité des formations en apprentissage)
- > **Une rubrique spécifique dans votre dossier pour vos vœux en apprentissage**

Rappel : les centres de formation en apprentissage ont pour mission d'accompagner les candidats en apprentissage pour trouver un employeur et signer un contrat d'apprentissage. Retrouvez des conseils pour trouver un employeur sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

Focus sur le secteur géographique

Pour les formations sélectives (BTS, BUT, IFSI, écoles...)

- > Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent où qu'elles soient, dans leur académie ou en dehors. **Il n'y a pas de secteur géographique.**

Pour les formations non-sélectives (licences, PPPE, PASS)

- > Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent dans leur académie ou en dehors. Lorsque la licence est très demandée, **une priorité au secteur géographique (généralement l'académie) s'applique** : un pourcentage maximum de candidats résidant en dehors du secteur géographique est alors fixé par le recteur.
- > L'indication du secteur est affichée aux candidats. (Les pourcentages fixés par les recteurs seront affichés sur Parcoursup avant le début de la phase d'admission.)

La demande de césure : mode d'emploi

Un lycéen peut demander une césure directement après le bac : possibilité de suspendre temporairement une formation afin de réaliser un projet de votre choix quel qu'il soit.

- > Durée la césure : d'un semestre à une année universitaire
- > **Demande de césure à signaler lors de la saisie des vœux sur Parcoursup** (en cochant la case « césure »)
- > **L'établissement prend connaissance de la demande de césure après que le lycéen a accepté définitivement la proposition d'admission.** Le lycéen contacte la formation pour s'y inscrire et savoir comment déposer sa demande de césure.
- > **La césure peut être refusée selon les dossiers et les situations** : une lettre de motivation précisant les objectifs et le projet envisagés pour cette césure doit être adressée au président ou directeur de l'établissement
- > **A l'issue de la césure, l'étudiant pourra réintégrer la formation s'il le souhaite sans repasser par Parcoursup**

**Date limite pour compléter votre
dossier et confirmer vos vœux**

> Jeudi 6 avril 2023

(23h59 heure de Paris)



Mars



Avril



Mai



Juin

Finaliser son dossier et confirmer vos vœux

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les candidats doivent obligatoirement :

> **Compléter leur dossier :**

- projet de formation motivé pour chaque vœu formulé
- pièces complémentaires demandées par certaines formations
- rubrique « préférence et autres projets »
- rubrique « activités et centres d'intérêt »

> **Confirmer chacun de leurs vœux**

**Un vœu non confirmé avant le 6 avril 2023 (23h59 - heure de Paris)
ne sera pas examiné par la formation**

La rubrique « préférence et autres projets »

Rubrique obligatoire où le candidat indique :

- **ses préférences parmi les vœux formulés ou pour un domaine particulier.** Ces informations seront très utiles aux commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) qui accompagnent les candidats n'ayant pas eu de proposition d'admission à partir du 1er juin 2023.
- **s'il souhaite candidater dans des formations hors Parcoursup** ou s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

A noter : ces informations sont confidentielles et ne sont pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.

La rubrique « Activités et centre d'intérêts »

Rubrique facultative où le candidat :

- **renseigne des informations qui ne sont pas liées à sa scolarité et que le candidat souhaite porter à la connaissance des formations** (ex : activités extra-scolaires, stages / job, pratiques culturelles ou sportives...)
- Un espace pour **faire connaître ses engagements** : vie lycéenne, engagement associatif, service civique ou SNU, cordées de la réussite, etc...

Un atout pour se démarquer, parler davantage de soi et mettre en avant des qualités, des compétences ou des expériences qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires

L'attestation de passation du questionnaire pour les vœux en licence de droit et sciences

Obligatoire pour les candidats qui formulent des vœux en licence de Droit ou dans les licences de Sciences :

Un questionnaire en ligne sur le site [Terminales2022-2023.fr](https://terminales2022-2023.fr)

- Accessible (**à partir du 18 janvier 2023**) à partir des fiches de formations concernées ;
- Pour avoir un aperçu des connaissances et des compétences à mobiliser dans la formation demandée ;
- Les résultats n'appartiennent qu'au seul candidat : **pas de transmission aux universités.**

Une attestation de passation à télécharger est à joindre à son dossier.

Les bulletins scolaires et notes du baccalauréat transmis automatiquement par le lycée d'origine

> Les éléments transmis aux formations

- > **Année de première** : bulletins scolaires, notes des évaluations communes et des épreuves anticipées de français
- > **Année de terminale** : bulletins scolaires des 1^{er} et 2^e trimestres (ou 1^{er} semestre), notes des épreuves finales des deux enseignements de spécialité suivis en classe de terminale

> En cas d'erreurs, **un signalement doit être fait au chef d'établissement**

A noter : vous ne pouvez pas confirmer vos vœux tant que votre bulletin scolaire du 2^{ème} trimestre (ou 1^{er} semestre) n'est pas dans votre dossier.

La fiche avenir renseignée par le lycée

- Le 2ème conseil de classe examine les vœux de chaque lycéen.
 - Pour chaque lycéen, une **fiche Avenir** est renseignée par le lycée et versée au dossier de l'élève :
 - les notes de l'élève : moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe
 - les appréciations du professeur principal sur des compétences transversales
 - l'avis du chef d'établissement pour chaque vœu
 - La fiche Avenir est consultable par le lycéen dans son dossier **à partir du 1er juin 2023.**
-

Récapitulatif des éléments transmis à chaque formation

- > le projet de formation motivé
- > les pièces complémentaires demandées par certaines formations
- > la rubrique « **Activités et centres d'intérêt** », si elle a été renseignée
- > la **fiche Avenir** renseignée par le lycée

- > **Bulletins scolaires et notes du baccalauréat** :
 - **Année de première** : bulletins scolaires, notes des évaluations communes et des épreuves anticipées de français
 - **Année de terminale** : bulletins scolaires (1^{er} et 2^e trimestres ou 1^{er} semestre),
-



L'examen des vœux par les formations

- **Dans les formations sélectives (CPGE, BUT, BTS, écoles, IFSI...)**

L'admission se fait sur **dossier** et, dans certains cas, en ayant recours, en plus ou en lieu et place du dossier, à des **épreuves écrites et/ou orales** dont le calendrier et les modalités sont connus des candidats.

> **Rappel** : ce n'est pas l'algorithme de Parcoursup qui examine les dossiers, ce n'est pas non plus Parcoursup qui choisit votre affectation. Au sein de chaque formation, **une commission d'examen des vœux est constituée** (réfèrent pédagogique et professeurs). Elle est chargée de **définir les critères d'examen des candidatures et d'évaluer les candidatures puis de les classer**.

- **Dans les formations non sélectives (licences, PPPE et PASS)**

Un lycéen peut **accéder à la licence de son choix à l'université, dans la limite des capacités d'accueil** : si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles, la commission d'examen des vœux étudie les dossiers et vérifie leur adéquation avec la formation demandée afin de les classer

L'université peut conditionner l'admission (réponse « oui-si ») d'un candidat au suivi d'un dispositif de réussite (remise à niveau, tutorat, année propédeutique à l'UGA...) afin de l'aider et de favoriser sa réussite.

Pour l'égalité des chances :

- > Des **places sont prioritaires pour les lycéens boursiers** dans chaque formation, y compris les plus sélectives
 - > Une **aide financière de 500 euros pour les lycéens boursiers** qui s'inscrivent dans une formation en dehors de leur académie
 - > Un nombre de **places en BTS est priorisé pour les bacheliers professionnels**
 - > Un nombre de **places en BUT est priorisé pour les bacheliers technologiques**
-



Étape 3 : consulter les réponses des formations et faire ses choix

3

1^{er} Juin 2023 > 13 Juillet 2023

Je reçois les réponses des formations et je décide

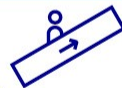
JEUDI 1^{er} JUIN — DÉBUT DE LA PHASE D'ADMISSION PRINCIPALE

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.

Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu.
Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.

JEUDI 15 JUIN

La **phase d'admission complémentaire** est ouverte.
Jusqu'au 12 septembre, je peux formuler **jusqu'à 10 nouveaux vœux** dans les formations qui ont encore des places disponibles.



MARDI 4 JUILLET



Résultats du baccalauréat.

Après les résultats du bac, si j'ai définitivement accepté une formation, j'effectue mon inscription auprès de l'établissement que j'ai choisi.

JEUDI 13 JUILLET — FIN DE LA PHASE PRINCIPALE

Dernier jour pour accepter une proposition reçue lors de cette phase.

À PARTIR DU 1^{er} JUIN

Accompagnement personnalisé des candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission par les commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES).



La phase d'admission principale du 1er juin au 13 juillet

- > **Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu :** chaque fois qu'un candidat fait un choix entre plusieurs propositions, il libère des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats en liste d'attente.
- > Ils doivent obligatoirement répondre à chaque proposition d'admission reçue **avant la date limite indiquée dans leur dossier.** En l'absence de réponse, la proposition est retirée.
- > **Parcoursup permet de conserver les vœux en attente et les candidats peuvent suivre la situation qui évolue en fonction des places libérées.** Des indicateurs seront disponibles pour chaque vœu

Des alertes dès qu'un candidat reçoit une proposition d'admission

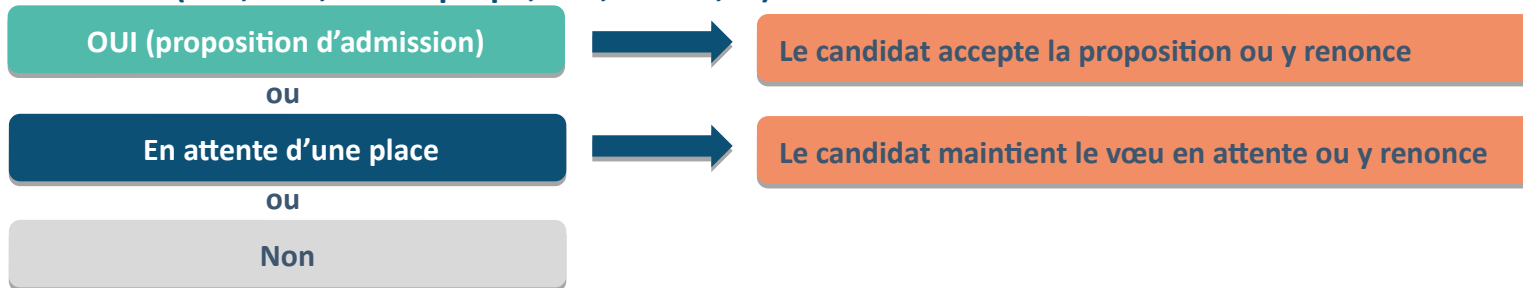
- > **par SMS et par mail dans sa messagerie personnelle** (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée et un numéro de portable sont demandés au moment de l'inscription Parcoursup)
- > **par notification sur l'application Parcoursup**
- > **dans la messagerie intégrée au dossier** candidat sur Parcoursup

Info : les parents sont également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail et leur numéro de portable dans le dossier Parcoursup de leur enfant

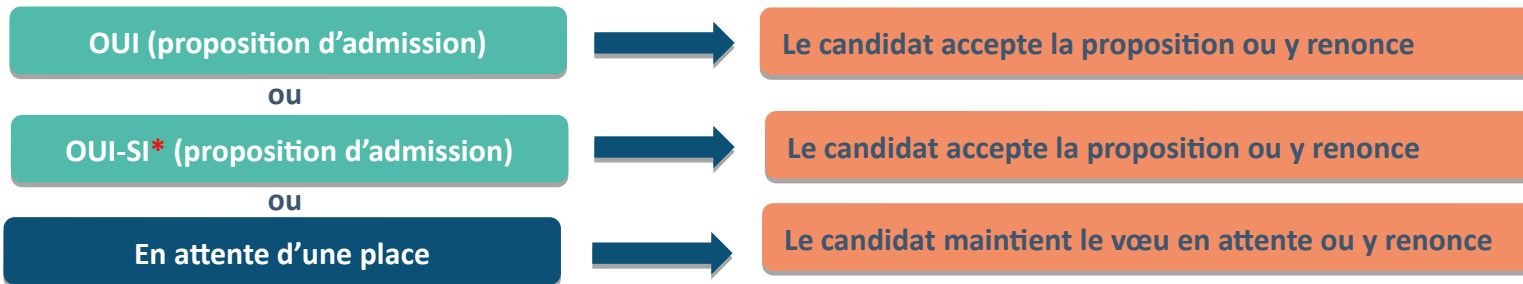


Les réponses des formations et les choix des candidats

> Formation sélective (BTS, BUT, classe prépa, IFSI, écoles, ...)



> Formation non sélective (licences, PASS)



* Oui-si : le candidat est accepté à condition de suivre un parcours de réussite (remise à niveau, tutorat..)

Comment répondre aux propositions d'admission ? (1/2)

> Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente :

- Il **accepte la proposition** (ou y renonce). Il peut ensuite indiquer les vœux en attente qu'il souhaite conserver
- S'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux. Il consulte alors les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

> Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente :

- Il **ne peut accepter qu'une seule proposition à la fois**. En faisant un choix entre plusieurs propositions, il libère des places pour d'autres candidats en attente
- Il peut indiquer les vœux en attente qu'il souhaite conserver
- S'il accepte définitivement une proposition, cela signifie qu'il renonce aux autres vœux. Il consulte alors les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

Comment répondre aux propositions d'admission ? (2/2)

> Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »

- des **indicateurs** s'affichent dans son dossier pour chaque vœu en attente et l'aident à **suivre sa situation** qui évolue jusqu'au 13 juillet en fonction des places libérées par d'autres candidats

> Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)

- dès le 1 juin 2023, il peut demander un conseil ou un accompagnement individuel ou collectif dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire à partir du 15 juin 2023.

A savoir : la phase complémentaire permet de formuler jusqu'à 10 **nouveaux** vœux dans des formations qui ont des places vacantes

L'option répondeur automatique

- Cette solution est **facultative**
- Le répondeur automatique s'adresse au candidat ayant des vœux en attente et qui est **sûr de ses choix**
- Le candidat indique le (ou les) vœu(x) qu'il préfère, si plusieurs vœux sont concernés, ils doivent être classés
- Le répondeur, lorsqu'il est activé, **répond à la place du candidat aux propositions d'admission reçues selon l'ordre établi**

PROFIL

SCOLARITE

VOEUX

ADMISSION

Voeux Répondeur automatique

Votre répondeur automatique est activé.

Dès qu'un vœu en attente se transforme en proposition d'admission, elle est acceptée automatiquement et remplace l'éventuelle proposition que vous avez déjà acceptée. Vous recevez un SMS pour être informé(e).

Votre liste de vœux en attente est mise à jour en respectant votre ordre de préférence.

A savoir ! Vous pouvez désactiver le répondeur à tout moment : cette action est définitive.

Récapitulatif de vos vœux ordonnés

1.	Licence Université Bordeaux Montaigne (Pessac) - Arts - Licence 1 Arts plastiques
2.	Licence Université Bordeaux Montaigne (Pessac) - Arts - Licence 1 Design
3.	DN MADE Lycée St Vincent De Paul (Bordeaux) - Graphisme - Spécialité : Communication digitale

☐ Je souhaite désactiver mon répondeur automatique

L'inscription administrative dans la formation choisie

Après **avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix et après avoir eu ses résultats au baccalauréat**, le lycéen procède à son inscription administrative.

L'inscription administrative se fait **directement auprès de l'établissement choisi** et non sur Parcoursup.

Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup.
- **Respecter la date limite indiquée.**
- Si le futur étudiant s'inscrit dans une formation en dehors de Parcoursup, il doit remettre une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup qu'il télécharge via la plateforme.

Les solutions pour les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission

- > **Du 15 juin au 12 septembre 2023** : pendant la **phase complémentaire**, les lycéens peuvent **formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places disponibles**
- > **A partir du 1er juillet 2023** : les candidats peuvent solliciter depuis leur dossier **l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** de leur académie : elle étudie leur dossier et les aide à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles
- > **Pour vous aider dans vos démarches** : Les CIO sont ouverts y compris pendant les vacances scolaires.

Demande de bourse et/ou de logement

- **Créer son dossier social étudiant (DSE)** sur www.messervices.etudiant.gouv.fr pour demander une bourse et/ou un logement
- **Les demandes de logement en résidence universitaire** peuvent être effectuées jusqu'à la rentrée en septembre

Toutes les infos sur la vie étudiante sur etudiant.gouv.fr

Des services disponibles tout au long de la procédure

- > **Le numéro vert : 0 800 400 070** (Numéros spécifiques pour l'Outre-mer sur Parcoursup.fr)
- > **La messagerie contact** depuis le dossier parcoursup du candidat
- > **Les réseaux sociaux (Instagram, Twitter, Facebook) pour suivre l'actualité et recevoir des conseils**

Pour toute information complémentaire

**Vous pouvez rencontrer,
Mme Escuyer ou Mme Robin,**

**les Psychologues de l'Éducation Nationale
spécialisées en Conseil en Orientation
au lycée Algoud Laffemas
en prenant RDV au CDI :
Tel : 04 75 82 61 56**

OU

**Au CIO de Valence
24 avenue Beltrame
26000 Valence
Ouvert aussi pendant les vacances scolaires
Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Tel : 04 75 82 37 60**

<https://ciovalence.wixsite.com/ciovalence>



The screenshot shows the website of the CIO de Valence. At the top left is a word cloud with terms like 'Orientation', 'Conseil', 'Information', 'Projet', 'Adolescence', 'Médiation', 'Formations', 'Psy-EN', 'Clermont', 'JTS', 'Général', 'Dés', 'Région', 'Pays', 'Clermont', 'JTS', 'Général', 'Dés', 'Région', 'Pays'. To the right are six colored circles representing different user groups: Collégiens (teal), Voie GT (cyan), Voie Pro (green), Etudiants (yellow), Adultes (pink), and Descolarisés (purple). Below these is the phone number 04 75 82 37 60. A blue starburst button says 'Elaborer son projet'. A white button says 'Tout savoir sur le CIO de Valence - Nous rencontrer'. Below this is a 'Flash Infos' section with a red background and a white box containing the title 'PARCOURSUP 2023' and a list of dates and events: '20 décembre 2022 : ouverture du site d'information parcoursup.fr et le moteur de recherche des formations ;', '18 janvier 2023 : ouverture de la plateforme Parcoursup et formulation des vœux ;', '8 mars 2023 : date limite de la formulation des vœux ;', '6 avril 2023 : date limite pour compléter son dossier et confirmation des vœux ;', and '1er juin 2023 : lancement de la phase principale d'admission (réponses des formations)'. To the left of the 'Flash Infos' section are three buttons: 'Post 3ème' (yellow), '2nde 1ère' (grey), and 'Post Bac' (green). To the right is a blue sidebar with the heading 'Je recherche :' and five buttons: 'Un métier', 'Une formation', 'Un diplôme', 'Un concours', and 'Une alternance'. At the bottom left of the sidebar is a pink button that says 'Journées Portes Ouvertes et Salons'.